
AVIS DE PROMULGATION

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO :

RÈGLEMENT NUMÉRO: 2025-361 CONCERNANT L'ENTRETIEN DES EMPRISES MUNICIPALES

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 11 novembre 2025, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO: 2025-361 CONCERNANT L'ENTRETIEN DES EMPRISES MUNICIPALES**.

QUE le règlement numéro 2025-361 entre en vigueur le jour de sa publication, soit le 27 novembre 2025;

QUE le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité en parcourant les onglets suivants :
<https://www.saintedouard.ca/municipalite/administration/reglementation-municipale#reglements> ainsi qu'à la mairie durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Édouard, ce 27^e jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-cinq.



Édith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière